



Romilly-sur-Seine

VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE

**Direction Générale
DGS/FD**

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 4 AVRIL 2009

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : Eric VUILLEMIN – Annie HERSZKOWICZ - Guy ALLART - Marie-Thérèse LUCAS - Denys PRIEUR - Marie-Annick COMMENIL - Isabelle RENAUDOT – Jean-Claude LELOUARD - Jacques BEAUJEAN - Guy GEORGET - Pierre CHOUNRAXA - Jocelyne DEMEUYE - Serge WASMER - Jean-Albert HOSDEZ - Christian ROUGE Isabelle MILLET - Jérôme BONNEFOI - Claudia PANHUYZEN - Christophe BOUCHUT - Alexandra PETREQUIN - David FARIA – Claude MAITROT - Joë TRICHE – Christophe LATRASSE - Henri GUERIN et Rolande BARTHELEMY, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

ONT DONNE POUVOIR : Catherine BOULET à Guy GEORGET – Véronique PAYMAL à Jocelyne DEMEUYE – Karen BANDEIRA à Christian ROUGE – Hélène TURQUIN à Joë TRICHE – Angélique CHEIKH à Rolande BARTHELEMY.

ABSENTES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : Anabelle GARCIA – Dolorès BOUTIER.

Après appel des présents par Monsieur le Maire, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 8H30.

Monsieur Jean-Claude LELOUARD a été désigné Secrétaire de séance.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire

HOTEL DE VILLE - 1 RUE DE LA BOULE D'OR - BP 154 - 10105 ROMILLY-SUR-SEINE - CEDEX

Tél : 03.25.39.43.80. - télécopie : 03.25.39.43.81

<http://www.ville-romilly-sur-seine.fr>

e-mail : infos@ville-romilly-sur-seine.fr

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Sur certains propos évoqués concernant certaines personnes.
- Sur certains propos émis concernant la M.J.C.
- Sur la réunion programmée spécifique au R.S. 10.
- Sur Radio Aube et Seine.
- Sur le planning et la coordination des commissions municipales.
- Sur les subventions exceptionnelles.
- Sur la mise à disposition d'un personnel communal au R.I.A.M. – Relais Intercommunal des Assistantes maternelles.
- Sur les séjours d'été des enfants et des adolescents.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2009

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Ce procès-verbal a été approuvé à l'UNANIMITE.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

1) Extension de la délégation de compétences au Maire en ce qui concerne la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics.

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

A LA MAJORITE DES VOTANTS (2 VOIX CONTRE) :

- **Confirme** sa délégation au Maire en matière de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics.

- **Précise** que cette délégation s'étend dorénavant à l'ensemble des marchés publics sans limitation de montant.

- **Précise** que cette délégation concerne également la passation des avenants sans limitation de pourcentage.

- **Dit** que dans un but de transparence, le pouvoir adjudicateur pourra choisir de soumettre ces marchés pour avis simple au Conseil et en rendra compte à chaque fin de séance.

2°) Acquisition par la Commune d'un jardin privé situé au lieudit « Le Haut du Chêne » à ROMILLY-SUR-SEINE.

Rapporteur : Annie HERSZKOWICZ

A L'UNANIMITE:

- **Décide** l'acquisition, par la Ville, de la parcelle de terrain en nature de jardin, située au lieudit « Le Haut du Chêne », cadastrée section ZI n° 88, d'une contenance de 325 m², appartenant en totalité à Monsieur André LEJEUNE, demeurant 3 Cités BELLEMERE à ROMILLY-SUR-SEINE,

- **Fixe** le prix principal d'acquisition à 975 – neuf cent soixante quinze – euros,

- **Déclare** avoir pris connaissance de l'avis émis par France DOMAINE, référencé FD 08/530, en date du 3 Octobre 2008, fixant la valeur vénale du bien à 2, 70 euros le m², avec possibilité de majoration,

3°) Programme de Rénovation Urbaine du quartier du Nouveau-Romilly Finalisation des travaux sur l'îlot Est – Opération portant sur la première tranche dite des abords du centre culturel – Demande de concours financiers auprès notamment de l'ANRU et de la Région CHAMPAGNE-ARDENNE.

Rapporteur : Annie HERSZKOWICZ

A L'UNANIMITE :

- **Approuve** les objectifs poursuivis dans le cadre des travaux finalisant les actions d'aménagement de l'îlot EST : travaux de voirie afin de desservir l'îlot construit par la FONCIERE LOGEMENT et aménagement d'un jardin résidentielisé, situé derrière le dernier immeuble collectif propriété de AUBE IMMOBILIER , rue Jean MOULIN.

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les demandes des concours financiers auprès des partenaires, ANRU et Région notamment.

4°) Création d'un lotissement par Aube Immobilier et par Troyes Habitat sur le territoire de ROMILLY-SUR-SEINE – Voies nouvelles – Dénomination – Propositions.

Rapporteur : Jean-Claude LELOUARD

A L'UNANIMITE :

- **Propose** de dénommer Impasse Claude SCHILLING, rue Robert GRAUMER et rue Maurice MAILLARD ces trois nouvelles voies privées.

5°) Mise en révision globale du Plan Local d'Urbanisme – Définition des modalités de concertation.

Rapporteur : Jean-Claude LELOUARD

A L'UNANIMITE :

- **Prescrit** la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme.

- **Prend acte** que la présente délibération annule et remplace celles du 11 juillet 2008 portant sur une mise en révision globale du PLU et fixant les modalités de concertation.

- **Sollicite** l'Etat, conformément à l'article L.121-7, afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais d'études et les frais matériels nécessaires à la révision globale du PLU.

- **Demande** que les services de la Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture soient mis gratuitement à la disposition de la commune, afin d'apporter leur assistance à la révision globale du PLU, et d'autoriser le Maire à signer toute convention à cet effet.

- **Inscrit** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision globale du PLU au budget de l'exercice considéré.

- **Confie** les études liées à la révision globale du PLU à un bureau d'études dans le respect des règles fixées par le code des marchés publics.

- **Lance** la concertation prévue à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme pendant toute la période d'élaboration du projet du PLU par les moyens suivants :

Moyens d'information à utiliser :

- articles dans le bulletin municipal et dans la presse locale
- exposition publique en mairie avant que le PLU ne soit arrêté

- réunion d'information en mairie pour la population
- réunion avec les associations et les groupes économiques

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture

- possibilité de prendre rendez vous avec l'Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme

- possibilité d'écrire au Maire

- **Se réserve** la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

- **Autorise** le Maire, à l'issue de cette concertation, d'en présenter le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

- **Transmet** la présente délibération au Préfet pour notification :

- aux présidents du conseil régional et du conseil général

- au président de la communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine

- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture

- **Indique** que conformément à l'article R.123-24 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

- **Indique**, également, que conformément à l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

6°) Mise en révision du Plan Local d'Urbanisme – Convention – Constitution de groupement de commandes.

Rapporteur : Jean-Claude LELOUARD

A L'UNANIMITE :

- **Décide** de confier les études liées à la révision globale du PLU à un bureau d'études dans le respect des règles fixées par le code des marchés publics.

- **Accepte** d'adhérer au groupement de commande établi avec la commune de Maizières-la-Grande-Paroisse.

- **Désigne** Monsieur Jean Claude LELOUARD comme membre titulaire et Madame Annie HERSZKOWICZ comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

7°) Organisation de la Fête de la Musique 2009 par le Service Culture et Diffusion Culturelle.

Rapporteur : Christian ROUGE

A L'UNANIMITE :

- **Approuve** l'organisation de la Fête de la Musique par la Ville en 2009.

8°) Cession et sortie d'inventaire des véhicules en épave.

Rapporteur : Jean-Claude LELOUARD

A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la sortie de véhicules de l'inventaire de la Ville.
- **Approuve** la cession de ces véhicules.

9°) Conventions d'objectifs – Subventions aux associations.

Rapporteur : Guy GEORGET

A LA MAJORITE DES VOTANTS (24 POUR - 7 CONTRE) :

- **Décide** de conclure les conventions d'objectifs avec la Fédération Régionale de MJC et la Maison de l'Emploi de la Formation et de l'Economie de Romilly-sur-Seine,
- **Autorise** le Maire à signer les conventions d'objectifs type avec les associations dont le montant de subvention annuelle dépasse les 1 000 €.
- **Autorise** le Maire à procéder au versement des subventions pour l'année 2009 à l'ensemble des associations conventionnées.
- **Précise** que ces conventions ne préjugeront aucunement du montant des subventions accordées à l'avenir à ces associations.

10°) Désignation d'un Conseiller Municipal pour siéger au sein de l'Office Municipal des Sports.

Rapporteur : Guy GEORGET

A L'UNANIMITE DES VOTANTS (24 POUR - 2 ABSTENTIONS - 5 REFUS DE VOTE) :

- **Désigne Véronique PAYMAL** comme conseiller municipal siégeant au sein du Comité Directeur de l'Office Municipal des Sports et de Plein Air de Romilly-sur-Seine,

11°) Création d'un poste de Chargé de Mission au Service Culturel.

Rapporteur : Annie HERSZKOWICZ

A L'UNANIMITE :

- **Décide** de créer un poste de chargé de mission grands projets culturels,

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

- **Prend acte** du compte rendu fait par Monsieur le Maire sur les décisions qu'il a prises dans le cadre de cette délégation de missions.

Fait à ROMILLY-SUR-SEINE, le 09 avril 2009

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Marc LEMOINE

